

## Un seul centre d'appels d'urgence pour L'Assomption et Repentigny?

Publié le 25 Janvier 2012



photo Stéphane Grégoire

**Le maire de Saint-Sulpice, Jean Gendron, le directeur adjoint du Service de police de la ville de L'Assomption/Saint-Sulpice, la mairesse de L'Assomption Louise T. Francoeur ont convenu une entente de principe avec la mairesse de Repentigny.**

**Les villes de Repentigny et de L'Assomption ont conclu une entente de principe stipulant que L'Assomption pourrait confier sa desserte de services d'appels d'urgence au centre d'appels de Repentigny d'ici le 31 décembre 2012**

« Quand nous avons contacté la ville de Repentigny, nous avons besoin de l'aval de nos conseillers municipaux, explique la mairesse de L'Assomption, Louise T. Francoeur. Maintenant qu'on l'a eu, les vraies négociations vont commencer et nous définirons combien nous allons épargner. Il s'agit de la prochaine étape. »

Cette décision provenant des élus de la ville de L'Assomption est justifiée par le fait que d'ici la fin de l'année 2012, chaque centre d'appels d'urgence 911 devrait obtenir leur première certification de conformité. Pour ce faire, ils doivent se conformer à de nouvelles normes et exigences de la loi 82 du ministère de la Sécurité publique.

« Il s'agit entre autres d'uniformiser les centres d'urgence, autant sur le plan des bâtiments, du personnel ou de la formation, dans le but d'offrir un meilleur service à la clientèle », spécifie Sylvain Grenier, directeur adjoint aux enquêtes et à la sécurité publique de la ville de Repentigny.

## **Des coûts non nécessaires pour L'Assomption**

Selon l'article 9 du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 911 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence, « un centre d'urgence 911 doit assurer en tout temps une présence minimale de deux préposés au traitement des appels d'urgence, dont un responsable des opérations », 24 heures sur 24. D'après le directeur adjoint du Service de police de L'Assomption/Saint-Sulpice, Jacques Saint-Pierre, « avec notre lot d'appels, une personne était suffisante pour desservir L'Assomption et Saint-Sulpice. En engager une autre consisterait à jeter de l'argent par les fenêtres. »

En effet, la mairesse de L'Assomption précise que « afin de répondre aux normes exigées, il nous faudrait doubler nos effectifs et réaménager nos espaces de travail, ce qui représente des coûts importants. »

## **Uniformisation**

Le centre d'appels d'urgence 911 de Repentigny dessert actuellement les territoires de Charlemagne, la ville de L'Épiphanie ainsi que la paroisse. « Repentigny répond déjà aux normes de la nouvelle loi, mentionne la mairesse de Repentigny, Chantal Deschamps. De plus, nous venons tout juste d'acquérir un nouveau système de répartition assistée par ordinateur doté de logiciels pour la prise d'appels, la répartition des services d'urgence et un module de gestion complémentaire capable de soutenir, entre autres, la billetterie, les alarmes, les pièces à conviction et les équipements de détention. »

Les coûts d'opération et d'exploitation du centre d'appels de Repentigny seront répartis à l'ensemble des municipalités desservies par la municipalité. Aucune mise à pied ne sera effectuée si l'entente de principe se concrétise, selon l'approbation du ministère de la Sécurité publique et la sanction des conseils municipaux respectifs.